## **INSCRIPTIONS ACTIVITES PERISCOLAIRES 2016-2017**

(garderie, restauration, TAP, ALSH)

Rentrée scolaire : Jeudi 1er/09/16

NOUVEAU!

Pour toute inscription, du 7/07 au 25/08, prendre rendez-vous à partir du 23 Mai au Centre Social 04.74.94.25.53

> Aucune inscription possible du 26 au 31/08. A partir du 1er/09, conditions d'inscriptions selon les règlements intérieurs consultables sur le site de la ville, au Pôle Education Jeunesse Centre Social ou au Nymphéa

- ⇒ GARDERIE PERISCOLAIRE
- ⇒ RESTAURATION COLLECTIVE
- ⇒ TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (T.A.P.) à partir de 3 ans révolus

  Certificat médical obligatoire lors de l'inscription <u>uniquement</u> pour les enfants

  ayant une contre indication pour les activités physiques
- ⇒ ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS 3-11 ANS

Attention ! Date ultérieure pour les rattachés (école, travail, grands-parents, assistante maternelle - apporter un justificatif) : <u>à partir du lundi 8 août</u> sur rendez-vous Attention places limitées !

## Tarifs:

- \* En fonction du quotient familial
- \* Tarif unique pour les enfants extérieurs fréquentant la restauration collective
- \* Les TAP sont gratuits

## Documents à apporter :

- Pour tout problème de santé particulier, fournir le PAI signé
- Carnet de santé **DTP obligatoire** (rappel tous les 5 ans)
- Attestation du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales 2016 OU pour les non allocataires, avis d'imposition 2015 <u>du ménage</u> (ressources 2014). Application du tarif maximum si le document n'est pas fourni dans les temps.
- Nom et numéro de la Compagnie Assurance Responsabilité Civile <u>Extra-scolaire 2016-</u> 2017
- <u>Pour les TAP</u>: certificat médical obligatoire <u>uniquement</u> pour les enfants ayant une <u>contre indication</u> pour les activités physiques
- Aucune inscription ne sera prise s'il manque un document et en cas d'impayé de facture concernant les activités du Pôle Education Jeunesse Centre Social

